

5^{ème} Rallye Régional du Pays de Lohéac

Additif n°1

Le règlement du Rallye Régional du Pays de Lohéac n° de visa FFSA 85 en date du 24 janvier 2025 est modifié comme suit :

1.1 P. OFFICIELS

Commissaire Technique responsable	RETO Jérôme Licence n° 204310
Commissaire Technique adjoints	BARBAUD Yohan Licence n° 149794
	PICARD Nicolas Licence n° 227955
	GOURDON Luc..... Licence n°163936

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110** voitures maximum pour l'ensemble des 2 Rallyes National et régional confondus, avec un maximum de 35 Régionaux.

